

Accueil de Loisirs 9 ans et plus

Enfants nés en 2011 et avant

NOM de l'enfant : _____ Prénom : _____ Date de naissance : / / ...

E.mail : _____

Allergie grave nécessitant PAI, précisez :

Votre enfant sera accueilli à **BLASLAY**, dans les locaux de L'accueil de Loisirs Petite Rivière.

ATTENTION

L'ouverture de l'accueil de Loisirs Petite Rivière est soumise aux décisions gouvernementales à venir

Semaine du 21 au 25 décembre

lundi 21 décembre	<input type="checkbox"/>
mardi 22 décembre	<input type="checkbox"/>
mercredi 23 décembre	<input type="checkbox"/>
jeudi 24 décembre *	<input type="checkbox"/>
vendredi 25 décembre	FERIE



Semaine du 28 au 1 janvier

lundi 28 décembre	<input type="checkbox"/>
mardi 29 décembre	<input type="checkbox"/>
mercredi 30 décembre	<input type="checkbox"/>
jeudi 31 décembre *	<input type="checkbox"/>
vendredi 1 janvier	FERIE

*Fermeture de l'accueil de Loisirs à 17h00, le jeudi 24 décembre et le jeudi 31 décembre pas de garderie le soir.



C'est toi qui choisis...

En attendant le père Noël et le passage à la nouvelle année, c'est toi qui établis le programme d'activités selon tes envies !

*Tu es libre de décider et de choisir !
L'équipe d'animation sera là pour t'aider...*



HEURE D'ACCUEIL LE MATIN

Le matin, à quelle heure déposez-vous votre enfant à Blaslay ?

- entre 7h30 et 8h00 entre 8h00 et 8h30
 entre 8h30 et 9h00 entre 9h00 et 9h30

Clôture des inscriptions le vendredi 11 décembre 2020.

Du 16 au 20 novembre la priorité est donnée aux familles inscrivant leur(s) enfant(s) à la semaine complète.

Pas de remboursement en cas d'annulation après le 11 décembre 2020.

Merci de retourner le dossier **complet** au Centre de Loisirs Petite Rivière - 8, rue des deux Rivières – Blaslay - 86170 SAINT MARTIN LA PALLU **accompagné du règlement du séjour (sans les garderies)**, par chèque (ou chèques vacances) à l'ordre de **l'ARNOVEL**.

Je soussigné(e) Mr/Mme.....atteste avoir pris connaissance des informations générales ci-joint et les accepter.

Signature du Responsable Légal :

NE PAS REMPLIR
Reçu le :



Vacances de Noël 2020

Comment calculer votre quotient familial ?

Pour les familles allocataires à la CAF ou à la MSA (toutes les familles percevant des allocations familiales, aides au logement, prime d'activités...) nous prenons en compte le quotient familial indiqué par « CAF PRO » au moment de l'inscription. Merci de fournir un justificatif de l'année en cours. **En l'absence de justificatif, le tarif maximal (QF > à 1201) est appliqué.**

Attention, au 1er janvier de chaque année les quotients familiaux sont remis à jour par la CAF et la MSA. Cela peut demander quelques jours le temps de l'actualisation.

TARIFS

Les inscriptions se font uniquement sur 3 ou 4 jours
(journées au choix à répartir sur une même semaine).

ATTENTION : la priorité sera donnée aux familles inscrivant leur(s) enfant(s) à la semaine complète.

QUOTIENT FAMILIAL	Enfants de la Communauté de Communes du Haut Poitou		Pour les enfants Hors Communauté de Communes du Haut Poitou rajouter
	Forfait 3 jours	Forfait 4 jours	
-450	40,80 €	54,40 €	8,00€ au prix du forfait 4 jours 6,00€ au prix du forfait 3 jours
De 451 à 700	46,50 €	62,00 €	
De 701 à 850	51,90 €	69,20 €	
De 851 à 1000	59,40 €	79,20 €	
De 1001 à 1200	62,40 €	83,20 €	
+ de 1201	65,10 €	86,80 €	

Pensez à régler la cotisation pour l'année pour l'année en cours
(valable du 01/01/20 au 31/12/20)

9,00€ par famille

Les règlements des familles seront encaissés au 21 décembre 2020,

Demi-tarif sur le prix du forfait choisi (avant déduction des aides) à partir du 3ème enfant (le plus jeune) inscrit au Centre de Loisirs, à la même période que ses frères ou sœurs.

Réduction non applicable si l'un des 3 enfants est absents une ou plusieurs journées.

La famille réglera au minimum un forfait de 12€ pour 3 jours et 16€ pour 4 jours.

■ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT POITOU - 10 boulevard de l'Europe - 86170 NEUVILLE DE POITOU ■

ARNOVEL - Association de la Région de Neuville pour l'Organisation de Vacances Educatives et de Loisirs

Association loi 1901 - Agréée Jeunesse et Sport N° 086ORG0062 - Banque Crédit Mutuel N° 15749 36403 00010005402 13 - Agréée Education Nationale N° 1A 86 030 01 46



Participation financière des communes

	Forfait 3 jours	Forfait 4 jours		Forfait 3 jours	Forfait 4 jours
Avanton	8,10 €	10,80 €	Saint Martin la Pallu (Vendeuvre, Charrais, Chéneché, Blaslay, Varennes)	9,00 €	12,00 €
Chabournay	9,00 €	12,00 €	Villiers	12,00 €	16,00 €
Cissé	8,70 €	11,60 €	Yversay	8,70 €	11,60 €
Neuville	10,20 €	13,60 €			

La participation financière des communes est une aide directe aux familles et vient en déduction du prix de la semaine. **N'oubliez pas de la déduire du prix du forfait choisi.**

PAS DE NAVETTE PENDANT LES VACANCES DE NOËL EN RAISON DES CONTRAINTES D'ACCUEIL LIEES A LA CRISE SANITAIRE

GARDERIES

A régler à la réception de la facture

A Blaslay, à l'Accueil de Loisirs, Pour les 6 – 15 ans à la porte de la Grande Salle.	MATIN : 7h30 à 8h30 SOIR : 18h00 à 18h30 (pas de garderie le jeudi 24 et 31 décembre)	1,80€ 0,90€
--	---	----------------

- ATTENTION : Fermeture de l'accueil de Loisirs à 17h00, le jeudi 24 décembre et le jeudi 31 décembre.**

En cas de retard des familles, tout dépassement après 18h30 sera facturé 2,00€ par quart d'heure supplémentaire ceci afin de couvrir les charges salariales du personnel.

Horaire du centre de Loisirs « Petite Rivière » à Blaslay :

8h30 (possibilité de déposer les enfants jusqu'à 9h30)

18h00* (possibilité de récupérer les enfants à partir de 16h30)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT POITOU - 10 boulevard de l'Europe - 86170 NEUVILLE DE POITOU

ARNOVEL - Association de la Région de Neuville pour l'Organisation de Vacances Educatives et de Loisirs

Association loi 1901 - Agréée Jeunesse et Sport N° 086ORG0062 - Banque Crédit Mutuel N° 15749 36403 00010005402 13 - Agréée Education Nationale N° 1A 86 030 01 46